Département de la Loire

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 23 juillet 2021

Convocation du 16 juillet 2021

Arrondissement: MONTBRISON

Membres en exercice: 15 Présents: 11 Votants: 15

Présents: André GAY, Lydie MANTOUT, Thibault VITALE, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Magali PUPIER-JUQUEL, Magali VERDIER, Daniel MONDON, Amandine BROUILLOUX, Céline DURIEUX-GOUTTE, André ROCHETTE

Représenté(e)s : Christophe LAURENT, Georges FATISSON, Florence HAROUX, Jordan

VOLDOIRE

Secrétaire de séance : Christèle BERTHEAS

Invités : Xavier BOUILLARD Ferme du Petit Tracteur

Chantal BROSSE, Conseillère Départementale Agriculture, zones protégées Jean-Yves BONNEFOY, Conseiller Départemental de la Loire aux Sports.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance précédente est adopté.

Daniel MONDON (référent pour la commune sur l'agriculture).

Daniel a voulu inviter Chantal BROSSE pour nous parler du nouveau projet : le PAEN (Dispositif de Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et naturels Périurbains) Définition du territoire en accord avec les communes et le monde agricole.

Ceci n'est pas pour bloquer les communes, au contraire c'est une démarche partenariale (possible d'intégrer des nouvelles communes).

13 communes sont concernées.

Le département est lié de près à ce projet car il est principalement concerné par la partie foncière, et protéger les territoires de l'urbanisation à proximité des villes.

Il s'agit d'une mise en place d'un périmètre protégé. Ceci existe déjà tels que la Vallée du Gier Pilatoise, l'Ouest Roannais, l'Ouest Stéphanois.

Le Département s'appuie sur le référent local de LFA

Ceci va prendre 2 à 3 ans pour établir le périmètre.

- Un diagnostic agricole va être fait par Marianne BERGER de LFA, notre interlocutrice va rencontrer les agriculteurs sur la commune sur 1 an pour voir les problématique et enjeux. Rencontre et discussion également avec l'ensemble des partenaires.
- Concertation: Proposition de périmètre et action du comité de pilotage qui va discuter sur l'avancement. Pour ceci, nous avons besoin d'une personne de l'équipe municipale (Daniel MONDON) et une personne du village dans le monde agricole (Xavier BOUILLARD, la Ferme du Petit Tracteur).
- Enquête publique qui validera le périmètre.
- Délibération du Conseil Départemental.

Pas de frais pour la Commune, le Département finance une partie du projet, LFA participe également (aidé par des financements européens)

Autorisation de Demande de subvention Matériel numérique pour l'école

Pour la 2^{ème} fois en quelques années, l'Etat propose aux collectivités, par le biais du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, un plan de relance pour le socle numérique dans les écoles élémentaires.

Nous avons, en concertation avec les institutrices, le projet d'installer un écran interactif dans une des classes de l'école et de renouveler les ordinateurs.

Après plusieurs devis, nous voudrions faire une demande de subvention à hauteur de 7 000 €. Celle-ci sera subventionnée à 70 % (2 100 € à charge de la commune).

Suite à cette demande, une convention sera signée entre l'Etat et la mairie.

Afin de réaliser ce projet, nous sollicitons une subvention, laquelle nous permettrait de financer en partie cette action.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité la demande de subvention pour du matériel numérique pour l'école,
- autorise Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention et à signer tous documents ci-référant.

Conventionnement APL avec l'Etat loyer appartement au dessus de la Mairie (15 rue de Bellevue)

Afin de pouvoir bénéficier de subventions auprès de LFA (subvention de 13 500 €) et de la DDT (subvention de 790 €), conformément aux délibérations 2020-001 et 2020-002 du 10 janvier 2020, le loyer doit être conventionné APL.

Le loyer de l'appartement sera donc de 309,54 € par mois hors charges. Le montant du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de références des loyers (IRL).

En effet, la commune de Boisset Saint Priest est en zone 3, ce qui se traduit à ce jour par un loyer à 5,36 € du m² (55 m²) x intégration du coefficient de structure 1,05 = 309,54 €uros.

Les charges comprendront la part maintenance de la chaudière, la part du chauffage (compteur), les ordures ménagères...

Monsieur le Maire souhaite louer l'appartement à partir du 1er septembre 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

<u>Cabinet infirmière et ostéopathe</u> Approbation du nouveau bail à usage professionnel

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au déménagement du cabinet de l'infirmière et de l'ostéopathe au 2 le Clos des Jonquilles (afin de libérer leur ancien local pour la MAM), il a été nécessaire de prendre un nouveau bail.

Le montant du loyer est inchangé.

Le conseil décide d'approuver le nouveau bail proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au bail.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

QUESTIONS DIVERSES:

ECOLE

Lydie MANTOUT nous informe que pour la prochaine rentrée, nous aurons environ 113 élèves. Des travaux de peinture sont prévus à la cantine et peut être une salle de classe sera refaite si nous avons le temps si non ce sera pendant les vacances de Toussaint.

Le parking de l'école va être repensé et refait. LFA nous aide sur ce projet.

- Installation de quilles,
- Panneaux de signalisation,
- Peinture passage protégé,
- sur le nouveau terrain acquis par la commune, création de places de parking pour l'équipe enseignante et les Atsem.

PMU

Christèle BERTHEAS nous fait un retour sur le bilan positif sur le spectacle Acteurs, Pupitres et Compagnie. Le spectacle a été très apprécié.

Retour de PMU en septembre avec les ateliers partagés.

Prochain BSP infos fin Août.

Forum des associations le samedi 11 septembre matin.

Puis vers 12h nous ferons également la remise des médailles du travail.

Le dimanche 19 septembre spectacle dans le cadre des Rebonds de la Balle à 17h.

Daniel MONDON parle du centre de compostage pour nous expliquer la création d'un groupe de travail pour essayer de trouver des solutions.

Ce dernier sera composé de : 1 personne par hameau + Maire de St Georges + Maire de Soleymieux + Maire de Boisset Saint Priest + Jonathan GAYARD.

La séance est levée à 21 heures 15.